



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 56492

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur le récent rapport de la fondation Agir contre l'exclusion « Mobiliser les acteurs économiques en faveur de l'emploi et de l'emploi des jeunes ». La fondation recommande « d'affirmer l'alternance comme une voie d'excellence, dans le cadre de la formation tout au long de la vie et pour tous les niveaux de qualification, avec une sensibilisation de la société civile, une large communication sur ces filières de formation, une mobilisation des organisations professionnelles et un appui institutionnel ». Elle lui demande si le Gouvernement entend répondre à cette recommandation.

Texte de la réponse

Le rapport de la fondation Agir contre l'exclusion intitulé « mobiliser les acteurs économiques en faveur de l'emploi et de l'emploi des jeunes », demandé dans la perspective de l'élaboration du volet apprentissage du projet de loi relatif à la formation professionnelle, a joué un rôle essentiel. Certaines de ses recommandations ont été traduites dans la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Il s'agit notamment de l'élargissement des missions des centres de formation d'apprentis (CFA) pour prévenir les ruptures de contrat de travail, l'aménagement pour les personnes en situation de handicap, la gratuité de la formation par apprentissage, la mission confiée au conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) pour améliorer la connaissance et l'information sur l'apprentissage. Au-delà des recommandations de nature législative, il a été tenu compte des conclusions des rapporteurs dans les travaux engagés dans le cadre du plan de relance de l'apprentissage, présenté à l'issue de la grande conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014. Enfin les discussions menées lors de la journée de mobilisation du 19 septembre 2014, à l'initiative du Président de la République, ont montré une réelle attente de l'ensemble des acteurs et un désir fort d'avancer concrètement et rapidement en vue de renforcer l'attractivité de l'apprentissage pour les employeurs, d'améliorer les conditions d'emploi de l'apprenti et d'adapter l'offre d'orientation et de formation. Elles ont aussi permis aux acteurs de s'accorder sur le fait qu'au-delà de l'objectif de 500 000 apprentis en 2017, il s'agit avant tout de renforcer la qualité des formations dispensées. Par ailleurs, il a été souligné l'importance de mieux accompagner et de mieux suivre les entreprises mais aussi les jeunes afin qu'ils accèdent à un emploi et disposent d'un véritable métier. Le relevé de conclusions, remis à l'issue de cette journée, décliné par un programme de travail précis, traduit la volonté de tous les acteurs, à savoir l'Etat, les partenaires sociaux, les régions et les chambres consulaires de s'engager immédiatement et collectivement pour soutenir le développement de l'apprentissage.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56492

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juin 2014](#), page 4457

Réponse publiée au JO le : [1er septembre 2015](#), page 6741